

ment (1); toutefois, nos professeurs qui avaient naturellement appartenu à la génération précédente et dont les rens avaient gardé le souvenir des anciennes cuissons, calottaient volontiers. L'un, R., professeur de 4<sup>e</sup>, se servait parfois de sa canne; un autre, le grand C. F. jeta un jour un dictionnaire grec très lourd sur un jeune élève qui sommolaient certain jour de juillet chaud et lourd, orageux sans doute, le proviseur lui-même... un fait, je vais vous conter cet incident qui faillit devenir tragique et se termina par un éclat de rire. Cela vous fera mieux connaître ce chef rude mais juste en somme, et je suis heureux de le rencontrer.

(1) Nos grands pères ont connu les coups de verges, nos pères et nous même, nous avons reçu des coups de fûle, de règles et de certain outil, dit signal, fait en buis avec lesquels le magister tappaient sur les doigts réunis du délinquant. Aujourd'hui aucun maître n'aurait même l'idée d'espacer un geste de menace. C'est encore et toujours le Progrès.

(à suivre) UN VIEUX TOURNONNAIS.

#### SARRAS

Fête des Sapeurs-Pompiers. — Notre compagnie de sapeurs-pompiers a célébré, dimanche dernier, sa fête annuelle. Favorisée par un temps superbe, elle a été des plus brillantes.

Après la réception des délégations des compagnies de Tournon, Annonay, Serrières et St-Uze, a eu lieu un tour de ville, musique en tête, et l'offre d'un apéritif d'honneur aux délégations. Nos pompiers et leurs invités se sont ensuite rendus à l'hôtel Chaix, où un banquet fraternel était préparé. Quatre-vingt-cinq convives ont savouré le succulent menu et le repas s'est passé dans un bel entraînement de gaieté et de cordialité.

Après plusieurs discours fortement applaudis, les chanteurs, et ils étaient nombreux, se sont fait entendre et apprécier.

As cours du dessert, une quête faite au profit du Sou des écoles laïques de Sarras a produit la somme de 11 fr. 50, remise au distingué capitaine P. Belle.

#### BOZAS

Pour être bien administrée, la commune de Bozas est bien administrée. Oyez plutôt. Il y a quelque temps notre maire ignorait qu'il faisait partie du Conseil des répartiteurs, lui qui en est le président! Jeudi, de l'autre semaine, il croit sans doute à lui seul les représenter tous puisqu'il n'avait convoqué aucun de ces pauvres répartiteurs, pas un!

Que dites-vous de cela? Contribuables. Voilà la tournée la plus importante du contrôleur; celle où s'établit la répartition des impôts, celle où on dresse le tableau des prestations, etc., etc., pour ne parler que de ces deux choses essentielles et personne ne savait rien!

Si, par hasard, un contribuable avait une réclamation à formuler devant le Conseil, eh bien, tant pis; on s'en moque un peu à Bozas des contribuables; M. le Maire, ne paye que 0 fr. 10 d'impôts; cela lui est bien égal que les autres payent plus ou moins, pourvu que cela ne sorte pas de sa poche.

M. le Contrôleur n'était pas content à son arrivée, et il y avait de quoi. Au lieu de trouver les papiers et les registres en ordre, les réclamations classées, les répartiteurs réunis et au courant; rien, rien que notre premier magistrat municipal et son illustrissime secrétaire! C'était loin d'être suffisant!

M. le Maire a cependant compris sa gaffe énorme, ou sans doute, a-t-il eu peur de la presse, car ils se sont mis à arpenter la commune au pas de course, lui d'un côté, le secrétaire de l'autre, afin de réunir à la hâte le nombre de membres suffisant pour pouvoir non pas délibérer, on n'a pas eu le temps matériel, mais signer simplement les pièces.

Nos intérêts sont entre de très bonnes mains! Désidément tout se fait avec un ordre supérieur et une régularité parfaite à Bozas!

Un Contribuable.

#### LAMASTRE

Incendie. — La semaine dernière, vers huit heures du soir, le feu a détruit un grand hangar, servant d'écurie, remise et grévier à fourrage, situé sur la plaine de Lamastre, et appartenant à M. Vioujas, commissionnaire de roulage.

Les pompes ont préservé les maisons voisines.

#### SAINT-PÉRAY

Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif regret la mort de Mme Saint-Prix, veuve de l'ancien sénateur de l'Ardèche, décédée, la semaine dernière à Paris, à l'âge de 71 ans. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Péray au milieu d'une très nombreuse affluence.

Nous prions la famille de notre ancien représentant d'agréer l'expression de nos sincères et respectueuses condoléances.

Banquet de l'Amicale de l'Ardèche. — Le banquet annuel de l'Amicale de l'Ardèche, qui était en même temps un banquet d'adieu à M. Capra, a obtenu, samedi 20 mai, malgré le temps incertain, un succès complet. A 5 heures, près de 400 convives, accourus de tous les points du département, prenaient place dans une des vastes salles du château de Beauregard fort bien décorée pour la circonstance.

Une franche cordialité et une gaieté de bon aloi ont régné d'un bout à l'autre du repas.

Remarqué à la table d'honneur: MM. le Secrétaire général représentant M. le Préfet empêché; Capra et Dubois, inspecteurs d'académie; le directeur de l'école normale de Privas; nos cinq inspecteurs primaires; Perrier, inspecteur primaire à Valence; Carayon, Bélier, Vincent, présidents des Amicales du Gard, de la Drôme et de l'Ardèche.

Après les discours et les toasts, tous très applaudis, la danse a commencé: au dehors, au son d'un brillant orchestre, à l'intérieur sous la direction d'un pianiste distingué, M. Buravant.

La fête s'est terminée très avant dans la nuit par une sauterelle, des jeux et des chants.

Les convives se sont séparés enchantés de cette splendide fête de famille et en se promettant bien de revenir à Beauregard le plus tôt possible.

#### LE CHEYLARD

Incendie. — Un incendie a détruit la semaine dernière, la maison habitée par M. Henri Lecour, propriétaire à Vergnes, commune de Saint-Christol. Les pertes s'élèvent à plus de 7.000 francs. Les maisons Marius Lacour et Chastagner ont subi pour 1.000 francs chacune de dégâts. Seul, Marius Lacour n'est pas assuré.

Accidents. — Le jeune Raoul Bertrand, âgé de trois ans, fils de M. Auguste Bertrand, maître d'hôtel, quartier de la Gare, en l'absence de ses parents s'amusaient avec des enfants de son âge près d'une bâche et est tombé à l'eau; il se serait insuffisamment noyé sans Mme Philémon Vérot, qui passait à ce moment et a pu le le retirer.

Mme Marie Planchon, 20 ans, demeurant chez ses parents, charcutiers, place de la Pize, passait à bicyclette près de la scierie mécanique de M. Sanzel. Tout à coup sa machine s'est brisée et la malheureuse, projetée à terre avec violence, s'est fracturée le genou gauche.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURNON

Directeur de service: M. Victor LARDINOIS.

Opérations des Samedi 20 et Dimanche 21 Mai 1905

Versements de 35 Déposants, dont 6 nouveaux..... 7.787

Remboursements à 42 Titulaires dont 12 pour solde..... 12.410 52

Le Caisse, Louis PASSAS.

#### Marché de Lamastre

DU 23 MAI 1905

112 Porcs gras vendus 90 fr. les 100 k.

290 porcs d'élevage, prix moyens.

43 vaches, prix fermes.

205 veaux vendus 1 fr. 10 le kilog.

32 moutons, prix fermes.

Pommes de terre, 6 à 8 fr. les 100 kilog.

Chèvreau vendus 4 à 6 fr. la pièce.

Pommes roses, 1 fr. les 100 kilog.

Seigle, 2 fr. 55 le double décalitre.

Avoine, 1 fr. 90 le double décalitre.

Beurre, 1 fr. 80 le kilog.

Œufs, 15 fr. les vingt.

Fromages chevrotins, 1 fr. le kilog.

Foie, 7 fr. les 100 kilog.

Paille, 3 fr. 50 les 100 kilog.

Lapins, prix fermes.

Volailles, prix fermes.

#### ETUDE de M<sup>e</sup> CH. GRANJON, notaire à Tournon.

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> GRANJON, notaire à Tournon le dix-sept mai mil neuf cent cinq.

M. Jacques-Flavien-Louis VEY, boulanger, demeurant à Tournon.

A vendu à M. Eugène Emile-Joseph VEY, son fils, garçon boulanger, demeurant aussi à Tournon.

Son FONDS DE COMMERCE DE BOULANGERIE exploité à Tournon, Grande-Rue.

Les personnes qui auraient des droits sur ce fonds sont invitées à les faire connaître dans le délai de dix jours à peine de forclusion.

GRANJON.

ETUDE de M<sup>e</sup> JULES JOUVE, avoué à Tournon.

EXTRAIT de DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS

#### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Suivant exploits des huissiers Chaire de Lamastre, en date du vingt-sept mai mil neuf cent cinq, et Berthon d'Annonay, en date du vingt-sept mai mil neuf cent cinq, enregistrés.

Dame Eulalie-Elisa JUSTON, sans profession, épouse de Elie AGIER, marchand de vins, demeurant ensemble à Lamastre, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Tournon, en date du vingt-deux mai mil neuf cent cinq.

A formé contre le dit Elie AGIER, son mari, et M. Gustave PRADELLE, agréé à Annonay, pris en sa qualité de syndic de la faillite du sieur Elie AGIER, sa demande en séparation de biens et en liquidation de ses reprises.

M<sup>e</sup> JOUVE, avoué près le tribunal civil de Tournon, a été constitué pour la demanderesse sur lesdites assignations.

Pour extrait:

J. JOUVE.

ETUDES de M<sup>e</sup> MAISONNASSE, avoué à Tournon, Et de M<sup>e</sup> ESCOFFIER, notaire à Félines (Ardèche).

## VENTE PAR LICITATION

En un seul Lot

## D'IMMEUBLES

Situés sur les communes de VINZIEUX, CHARNAS et FÉLINES, canton de SERRIÈRES (Ardèche)

Dépendant de la succession de Toussaint PARET, décédé le vingt neuf Mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, ou ayant fait l'objet de la donation faite par Marie Marguerite BAROU, veuve du dit PARET, à ses enfants, par acte reçu M<sup>e</sup> ESCOFFIER, notaire à Félines, le neuf décembre mil neuf cent quatre, enregistré.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> ESCOFFIER, notaire à Félines, le Dimanche dix-huit Juin mil neuf cent cinq, à dix heures du matin.

## MISE A PRIX: 4.000 FRANCS

Cette vente a lieu en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de Tournon, le vingt-un Mars mil neuf cent cinq enregistré, expédié et signifié.

Entre:

1<sup>o</sup> M. Louis PARET, propriétaire, demeurant à Vinzieux; 2<sup>o</sup> M. Jean-Marie PARET, tailleur d'habits, demeurant à Roussillon (Isère); 3<sup>o</sup> Madeleine Noémie PARET, cuisinière à l'hospice de Condrieu, demeurant à Condrieu (Rhône); 4<sup>o</sup> Mademoiselle Josephine PARET, cuisinière, demeurant à Verin, canton de Péluvian (Loire).

Lesquels font élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué en la personne de M<sup>e</sup> MAISONNASSE, avoué près le Tribunal civil de Tournon, y demeurant.

Et:

1<sup>o</sup> M. Eugène-Nicolas MAS, employé, demeurant à Lyon, rue Vendôme, numéro quatre-vingt-neuf, pris tant en son nom personnel à raison des droits qu'il peut avoir à exercer dans la succession de Marie-Madeleine PARET, sa première femme, décédée le seize avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, après Toussaint PARET, son père, décédé le vingt-neuf Mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, que comme héritier à réserve de partie de la succession de Marie MAS, sa fille décédée le dix-huit Avril mil neuf cent trois, après la dite Marie-Madeleine PARET, sa mère, et encore en sa qualité d'administrateur légal de 1<sup>o</sup> Mélanie-Augustine MAS; 2<sup>o</sup> Edouard-Joseph MAS; 3<sup>o</sup> Johanny MAS; et 4<sup>o</sup> Pauline MAS, ses quatre enfants mineurs, nés de son second mariage avec Augustine TRACOLAT, héritiers du surplus des biens délaissés par Marie MAS, leur sœur consanguine; 2<sup>o</sup> M. Joseph-Edouard TRACOLAT, demeurant à Villefranche (Rhône), rue Nationale, numéro cent quatre-vingt-dix-huit, pris en qualité d'administrateur ad hoc des dits mineurs MAS, nommés à ces fonctions par jugement de la Chambre du Conseil du Tribunal de première instance de Lyon, en date du deux Mars mil neuf cent cinq enregistré.

Fixée par le jugement qui a ordonné la vente.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Les frais jusqu'au jour de la vente seront payables par le futur adjudicataire en diminution de son prix.

Tournon, le vingt-trois mai mil neuf cent cinq.

Lesquels font élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué en la personne de M<sup>e</sup> BERNE, avoué près le Tribunal civil de Tournon, y demeurant.

#### DÉSIGNATION

DES

## IMMEUBLES

A VENDRE

non et à M<sup>e</sup> ESCOFFIER, notaire à Félines, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

## BONNE OCCASION

A VENDRE

## Joli petit Cheval

3 ans

VOITURE ET HARNAIS à l'état de neuf

S'adresser au Bureau du Journal.

## VENTE

A L'AMIABLE

## Et aux Enchères Publiques

De 1<sup>o</sup> Un téménement en nature de pré, situé au quartier du Doux, commune de Saint-Jean-de-Muzols, de la contenance d'environ huit mille six cent cinquante mètres carrés, limitant: au nord, Laurent Barou; au sud, chemin; au couchant, Louis Rivat; à l'est, Laurent Barou et chemin du Fayet.

2<sup>o</sup> Un téménement de terre et landes, situé aux Epervets, même commune de Vinzieux, d'environ quatre-vingt-dix ares, joignant: au nord, Laurent Barou; au sud, chemin; au couchant, Louis Rivat; à l'est, Laurent Barou et chemin du Fayet.

3<sup>o</sup> Un téménement de terre et lande, situé au même lieu, dénommé le Grand Razat sur Vinzieux, contenant environ cinquante ares, joignant: au levant, Desfond; au couchant, chemin du Fayet; au nord, le Rhône, et à l'ouest, Blanc